



Association Gestionnaire MSA Services Limousin

SIEGE SOCIAL

le bourg
19160 LIGINIAC
Tél. : 05.55.93.42.85
Fax : 05.55.46.00.53
siege.limousin@msa-services.fr
<http://limousin.msa-services.fr/>

L'Association MSA Services Limousin

MSA Services Limousin est une association Loi 1901 qui a notamment pour but de contribuer au développement sanitaire et social des territoires ruraux :

- Promouvoir, soutenir toute initiative, réaliser toute action relevant du secteur sanitaire et social pour favoriser la santé, le bien être et le cadre de vie des personnes vivant sur le territoire du Limousin.
- Mettre en oeuvre toute mesure de prévention et de lutte contre la précarité, toute action tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle et toute action d'accompagnement et de protection des personnes vivant en Limousin.

MSA Services Limousin est une association régionale gestionnaire d'établissements et services en faveur de l'enfance inadaptée, de la petite enfance, de la protection de la jeunesse, du handicap, des personnes en risque d'exclusion, en difficulté par rapport à l'emploi, en parcours d'insertion et ou de réinsertion sociale et professionnelle, et des personnes âgées.

I.T.E.P. Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

Direction Générale
Sophie QUERIAUD

Directeur
Valério CURIA

Siège social

le Bourg
19160 LIGINIAC
Tél : 05 55 93 42 85
Fax : 05 55 46 00 53
Mail : itep.limousin@msa-services.fr

Antenne de Brive

18 Avenue du Pdt Roosevelt
19100 BRIVE
Tél : 05 55 87 35 63
Fax : 05 55 17 94 01

TRANSPORTS :

Le transport des enfants est partiellement pris en charge par l'Etablissement.
(Ramassage / SNCF)



Institut Thérapeutique Educatif & Pédagogique I.T.E.P. LIMAREL



Internat Externat - Internat modulé - séquentiel (mixité)

selon le décret de janvier 2005

Agrément

63 enfants ou adolescents présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Recrutement

Département de la Corrèze (en priorité).

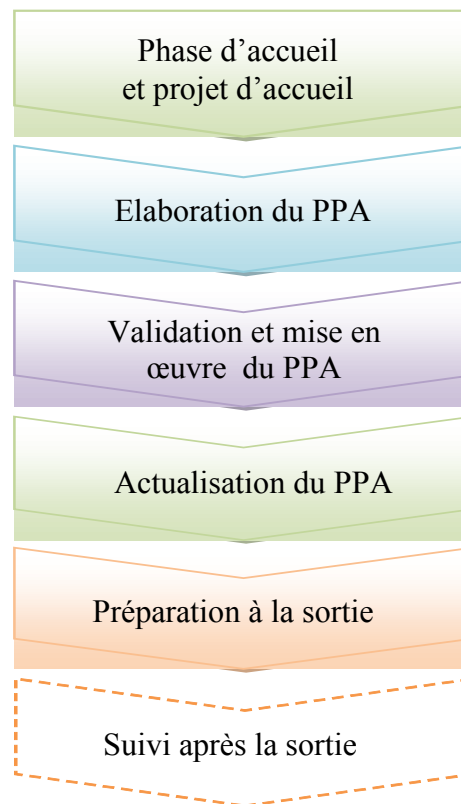
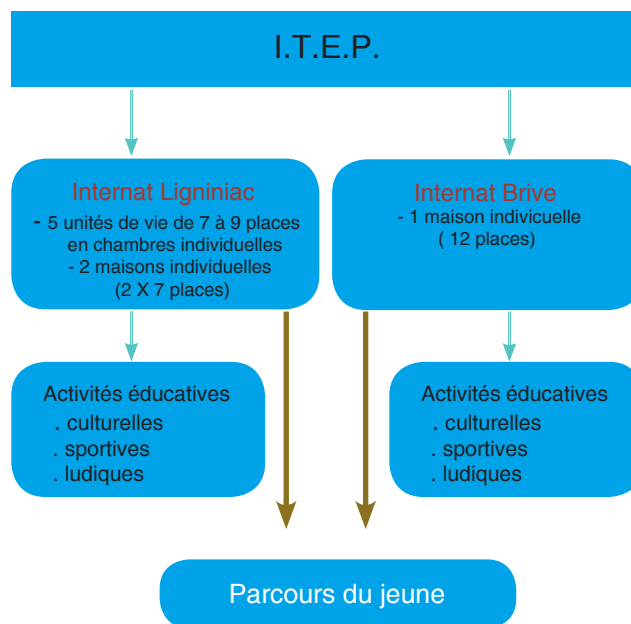
Admission

Possible tout au long de l'année en fonction des places disponibles mais, dans la mesure du possible, en relation avec le rythme scolaire.

L'admission est prononcée par le Directeur après décision de la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées) par notification.

Age d'admission

De 8 à 16 ans



Collaboration avec les familles

L'adhésion des parents ou des détenteurs de l'autorité parentale est essentielle.

Des rencontres régulières permettront un échange autour des différents aspects de l'évolution de la prise en charge.

Contrat de séjour

Il doit être signé conjointement par la famille et l'institution.

Un document précisant les règles de fonctionnement est remis lors de l'admission.

Projet personnalisé d'accompagnement PPA

Après une période d'observation, un projet personnalisé sera élaboré avec l'adolescent.

La famille prend part à l'élaboration de ce projet, en tenant compte de la dynamique familiale.

Une évaluation éducative et scolaire est effectuée chaque trimestre.

